

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 16 JUILLET 2020 INSTALLATION DE LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER-CONTROIS

L'an deux mille vingt, le 16 Juillet à 13 h 30, le Conseil Communautaire de transition de la Communauté de Communes VAL DE CHER-CONTROIS s'est réuni avec un public limité, au gymnase Marcel CERDAN à Contres, Commune déléguée le Controis-en-Sologne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président,

Etaient présents : Les délégués des communes de :

| | | | |
|-------------------------|---|------------------------|------------------------------|
| ANGE | DESMAREST Philippe | | SARTORI Philippe |
| CHATEAUVIEUX | SAUX Christian | NOYERS/CHER | BOUHIER Sylvie |
| | | | ROSET Jean-Jacques |
| | | OISLY | DANIAU Florence |
| CHATILLON/CHER | POMA Alain | PONTLEVOY | OLIVIER Christine |
| | LHUILIER Laure | POUILLE | GOUTX Alain |
| CHEMERY | THEVENET Anne-Marie | ROUGEOU | JOULAN Bénédite |
| CHISSAY-EN-TOURAIN | PLASSAIS Philippe | | CARNAT Eric |
| CHOUSSY | GOSSEAUME Thierry | SAINT-AIGNAN/CHER | ----- |
| LE CONTROIS-EN-SOLOGNE | BRAULT Jean-Luc | | DE SA GOMES Zita |
| | MICHOT Karine | SAINT-GEORGES/CHER | PAOLETTI Jacques |
| | MARTELLIERE Eric | | VAILLANT Dominique |
| | POULLAIN Anne-Laure | | ROBIN Jacqueline |
| | CORNEVIN Bernard | SAINT-JULIEN-DE-CHEDON | LEPLARD Michel |
| | LEGOUY Quentin | SAINT-ROMAIN/CHER | TROTIGNON Michel |
| | DELORD Martine | SASSAY | CHARLES GUIMPIED Jean-Pierre |
| | BARON Hervé | SEIGY | PLAT Françoise |
| COUDES | RABUSSEAU Jean-Pierre | SELLES/CHER | COCHETON Stella |
| COUFFY | EPIAIS Jean-Pierre | | |
| FAVEROLLES/CHER | RACAULT Olivier | | |
| FRESNES | TORSET Philippe | | |
| GY-EN-SOLOGNE | SION RIQUIER Marie-Christine (suppléante) | | |
| LASSAY/CROISNE | GAUTRY François | | |
| MAREUIL/CHER | GOINEAU Annick | | |
| MEHERS | LIONS Gilles | | |
| MEUSNES | ROUSSEAU Carole | | |
| MONTHOU-SUR/CHER | MARINIER Jean-François | | |
| MONTRICHARD-VAL-DE-CHER | HÉNAULT Damien | | |
| | ESNARD Dominique | SOINGS/EN/SOLOGNE | BIETTE Bernard |
| | LANGLAIS Pierre | | ----- |
| | MOREAU Isabelle | THESEE | CHARLUTEAU Daniel |
| | | VALLIERES-LES-GRANDES | LACROIX Eric |

Absents ayant donné procuration : M. SAUQUET Claude à M. CARNAT Eric – M. CLERC Guillaume à Mme COCHETON Stella – Mme DELALANDE Anne-Marie à Monsieur BIETTE Bernard

Sont sortis au cours de la séance d'installation : Monsieur HÉNAULT Damien a donné pouvoir Monsieur LANGLAIS Pierre (16 h 20) – Monsieur PLASSAIS Philippe a donné pouvoir à Monsieur GOSSEAUME Thierry (17 h 05) – Madame LHUILIER Laure a donné pouvoir à Monsieur POMA Alain (17h 20) – Madame MICHOT Karine a donné pouvoir à Monsieur MARTELLIERE Eric (17 h 40)

Madame MICHOT Karine est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

Monsieur Jean-Luc BRAULT, Président sortant et maire de la Commune de Contres Commune déléguée au sein de la Commune de Le Controis-en-Sologne souhaite la bienvenue à l'Assemblée au sein du Gymnase Marcel CERDAN de sa Commune. Il déclare les membres du Conseil cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. **Après l'appel nominal des membres du Conseil, le doyen d'âge Monsieur Pierre LANGLAIS prend la présidence de l'Assemblée afin de procéder à l'élection du Président.**

Le Conseil communautaire désigne deux assesseurs : **Madame Zita GOMES** élue communautaire de la Commune de Saint-Aignan et **Monsieur Eric MARTELLIERE** élu communautaire de la Commune de Le Controis-en-Sologne et maire délégué de la Commune historique de Fougères-sur-Bièvre.

1. ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Pierre LANGLAIS, après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteinte, invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il rappelle qu'en application des articles L.5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Monsieur Jean-Luc BRAULT, maire de la Commune de Le Controis-en-Sologne, Président sortant, et Monsieur Eric CARNAT, maire et élu communautaire de la Commune de Saint-Aignan se portent candidat. Monsieur Pierre LANGLAIS leur demande s'ils souhaitent motiver leur candidature.

Monsieur Jean-Luc BRAULT, prend la parole et souligne à l'Assemblée que le territoire Val2C s'est construit au gré des réformes administratives successives. Née de l'union entre les anciens territoires intercommunaux, l'ex Communauté de Communes du Controis, Val de Cher-Saint-Aignan, Cher-Sologne et Cher à la Loire, au travers des richesses de chacun et au-delà même des divergences, l'ultime objectif de la Communauté a été de développer et de dynamiser le territoire communautaire. En se portant candidat, Monsieur Jean-Luc BRAULT s'engage à être le garant des ambitions territoriales communes en s'appuyant sur la réussite des actions menées depuis 2014. Pour ce faire, il souhaite être entouré de 10 Vice-Présidents comprenant 5 femmes et 5 hommes qui sont les suivants :

1. **Monsieur Jacques PAOLETTI**, maire de la Commune de Saint-Georges-sur-Cher : Vice-présidence Finances / Prospective / Moyens généraux / Santé
2. **Madame Stella COCHETON**, maire de la Commune de Selles-sur-Cher : Vice-présidence Tourisme
3. **Monsieur Jean-François MARINIER**, maire de la Commune de Monthou-sur-Cher : Vice-présidence Développement durable
4. **Madame Martine DELORD**, élue de la Commune de Le Controis-en-Sologne : Vice-présidence Ressources humaines & logement social
5. **Monsieur Christian SAUX**, maire de la Commune de Châteauvieux : Vice-présidence culture et vie associative
6. **Madame Christine OLIVIER**, élue de la Commune de Pontlevoy : Vice-présidence Services à la population
7. **Monsieur Alain GOUTX**, maire de la Commune de Pouillé : Vice-présidence Gens du voyage & OPAH
8. **Madame Karine MICHOT**, élue au Controis-en-Sologne, maire déléguée de la Commune historique de Feings : Vice-présidence Aménagement du Territoire et développement numérique
9. **Monsieur Jean-Jacques ROSET**, élu de la Commune de Noyers-sur-Cher : Vice-présidence Infrastructures
10. **Madame Carole ROUSSEAU**, maire de la Commune de Meusnes : Vice-présidence Agriculture et Patrimoine naturel

Un poste de 11^{ème} Vice-Président sera ouvert à candidature ultérieurement. Afin de porter les ambitions du territoire Val2C, une union territoriale doit être trouvée. Il tient à souligner qu'il est convaincu des richesses humaines et des talents de chacun et chacune des élus présents pour bâtir dans l'unité et la confiance l'avenir du territoire communautaire. Il rappelle qu'il convient de maintenir l'attractivité et le dynamisme économique en veillant à procurer des services de qualité aux entreprises et aux habitants. Depuis 2014, c'est l'une des priorités territoriales que se sont fixés les élus en investissant sur le dernier mandat plus de 23 millions d'euros pour mener à bien l'ensemble des politiques communautaires sur l'ensemble du territoire. Ainsi dernièrement, une opération de 4 millions d'euros TTC est engagée dans le cadre de la réhabilitation et mise en sécurité du centre aquatique Val de Loisirs sis à Faverolles-sur-Cher. Par ailleurs, un territoire communautaire puise sa vitalité et ses ressources au sein des communes membres car ce sont elles en premier lieu qui font face aux défis économiques, sociaux et environnementaux. Dans ce cadre, au cours de cette nouvelle mandature, une conférence des maires sera instituée et sera l'instance décisionnelle essentielle pour l'étude des projets fédérateurs. Elle se réunira deux fois par an pour fixer les grandes orientations communautaires et pour déterminer collégalement les engagements à prévoir pour leur réalisation. Pour préparer l'avenir et bâtir un territoire responsable et solidaire, les maires doivent être garants d'une vision économique et entrepreneuriale d'intérêt communautaire. Consciente de ces lourdes réalités, la Communauté de communes s'est très rapidement dotée d'outils efficaces et adaptés à cette situation en créant des dispositifs d'intervention équitables pour l'ensemble de ses communes membres. Cela se concrétise notamment par l'accompagnement des entreprises notamment au niveau de l'apprentissage. Ce dispositif est unique dans le Département de Loir-et-Cher. En 2016, un budget de 500 000 € a été consacré à 240 apprentis. De plus, la création d'une Dotation de Solidarité Communautaire dédiée aux plus petites communes a été créée représentant un budget total de 462 000 € en 2018. Cinquante-huit pourcent de cette enveloppe a bénéficié aux 11 communes membres de moins de 1 000 habitants. Il tient ensuite à souligner que le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a augmenté suite à la dernière fusion entre l'ex Val de Cher-Controis et le Cher à la Loire. Au total la Communauté a versé 1 300 000 € de recettes à l'Etat. En 2018, elle a reversé 470 000 € au titre du FPIC aux plus petites communes du territoire. Enfin, il rappelle que 2 millions d'euros de fonds de concours exceptionnels ont été versés aux Communes en plus du million d'euros déjà engagé suite à la fusion en 2017. Au total 3 millions d'euros ont été dégagés du budget général en fonds de concours pour l'ensemble des communes membres de la Communauté. Ces investissements sont réalisables grâce à l'excellente santé financière de la

Communauté. La dette communautaire est couverte par la valeur des actifs. Cette sérénité financière est le résultat d'une bonne gestion. Elle permettra d'engager des politiques d'actions dynamiques sur le nouveau mandat. Les perspectives sur le territoire sont nombreuses : le Développement Durable avec le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET), les équipements sportifs, la politique de santé et enfin le développement économique culturel et touristique fondamental pour les entreprises et les habitants du territoire. Il conclut que pour comprendre le présent et anticiper l'avenir, le territoire doit être ambitieux, rassembleur, solidaire et en seul mot un territoire doit être communautaire.

Monsieur Pierre LANGLAIS, doyen d'âge, Président de la séance, remercie le candidat Monsieur Jean-Luc BRAULT et donne la parole à Monsieur Eric CARNAT. Celui-ci indique qu'avant de solliciter le suffrage de l'Assemblée et la confiance de chacun il souhaite exposer les raisons de sa candidature. En sa qualité d'élu de proximité, riche de son expérience par les différents postes qu'il a occupés au sein du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, du Conseil Régional Centre Val de Loire et également comme attaché parlementaire, il souligne sa volonté d'agir et de servir le le Val2C. Conscient de l'étendue du territoire, il n'en ignore ni la géographie, ni la variété des enjeux, ni les inégalités. Mais il souligne que pour lui, il n'y a qu'un seul territoire celui du Val de Cher-Controis et que, dans le respect des administrés, il convient de parfaire l'intercommunalité sans fragiliser les communes. Il souhaite s'appuyer sur les compétences des Vice-Présidents amenés à l'entourer et souhaite instituer un mode de fonctionnement collégial pour redonner une âme à ce territoire communautaire dans l'intérêt des administrés et le respect des équipes municipales. En concertation avec chacun, il souhaite modifier le fonctionnement de la Communauté de Communes pour redonner un sens à l'intérêt communautaire oublié depuis quelques temps. Il s'engage à mettre en place un nouveau projet de territoire cohérent avec une vision nouvelle et solidaire. Celui-ci n'est pas épargné par des drames économiques et sociaux. A ce jour, l'avenir des entreprises BOIRON et DAHER est en suspens. Il s'engage donc à prioriser la politique économique via un soutien apporté aux entreprises, aux artisans et aux commerçants, mais également à développer la politique touristique et la politique de santé sur l'ensemble du territoire communautaire. Il convient de mettre en place un programme d'équité économique afin d'éviter une centralisation des implantations sur la Commune de Contres, Commune déléguée au sein du Controis-en-Sologne. Un plan annuel de développement aux Communes est fondamental. Pour pallier aux inégalités sur le territoire communautaire, l'attribution d'un bonus pour les Communes dont le coefficient fiscal est faible sera instauré. Jugeant la politique communautaire dédiée aux gens du voyage inefficace, une attention particulière sera également apportée pour l'accompagnement des maires en ce qui concerne cette problématique. La suppression de la facturation aux Communes des dossiers de permis de construire et de demande de travaux sera immédiate. Il indique qu'une réflexion sera engagée pour une meilleure répartition des équipements sportifs sur le territoire. Une action devra être menée également envers les jeunes du territoire et ce, en concertation avec les différents acteurs concernés. Les permanences de la maison de services au public seront revues en fonction des besoins de la population. L'offre culturelle doit être étendue pour assurer le rayonnement du Val de Cher-Controis. Pour mener à bien ces politiques, il sera capital d'élaborer une stratégie financière solide, ambitieuse et responsable tout en tenant compte de la baisse des recettes fiscales. Enfin, il conclut en citant une phrase de SAINT-EXUPERY résumant son état d'esprit et l'ambition qui l'anime : « si vous voulez que les hommes s'entendent faites leur bâtir quelque chose ensemble ». Aussi, il invite l'ensemble des élus à bâtir ensemble l'avenir du territoire communautaire avec ambition, loyauté et respect des engagements. Monsieur Philippe SARTORI, élu communautaire et maire de la Commune de Noyers-sur-Cher demande à Monsieur Eric CARNAT, maire et élu communautaire de la Commune de Saint-Aignan la composition de son exécutif. Monsieur Pierre LANGLAIS lui rappelle que le temps de la campagne est révolu pour répondre à cette question.

Pour ce vote, il demande ensuite expressément le passage par l'isoloir et ce malgré l'opposition de certains élus à cette organisation et notamment de Madame COCHETON Stella, maire et élue communautaire de la Commune de Selles-sur-Cher, soucieuse de la garantie des conditions sanitaires à respecter dans le cadre du COVID-19.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat | Nombre de | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu |
|---------------------------------------|------------------------|-----------|----------|-----------------------|---------------------|-------------------|------------------------|
| | | Votants | Nuls | | | | |
| | BRAULT Jean-Luc | 55 | 0 | 55 | 28 | 35 | BRAULT Jean-Luc |
| | CARNAT Eric | 55 | 0 | 55 | 28 | 20 | ----- |

Monsieur BRAULT Jean-Luc ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé Président et a été immédiatement installé. Il remercie l'Assemblée et indique que la tâche qui sera la sienne s'inscrit directement dans sa volonté de conserver la dynamique de territoire autour des axes majeurs de son développement et notamment du développement économique qui sera la clé de voûte de cette nouvelle mandature. Des actions sont déjà engagées pour sauver le tissu économique du territoire. Il convient de croire en ces hommes et en ces femmes porteurs de projets et de les accompagner. Il est fondamental de maintenir l'emploi sur le territoire communautaire. Il indique ensuite à l'Assemblée que pour le site BOIRON sis à Montrichard-Val-de-Cher, deux ou trois candidats repreneurs se sont fait connaître. En ce qui concerne l'affaire DAHER, la situation est plus compliquée et des efforts seront à fournir. Enfin, il précise que les actions menées dans le cadre du développement économique se sont faites sur tout le territoire et pas uniquement sur le Controis. Il conviendra également dans les années à venir de développer le service public. En réponse à Monsieur Eric CARNAT, maire de la Commune de Saint-Aignan, il tient ensuite à préciser que pour ce qui concerne la piscine municipale de ladite commune, la Communauté est toujours dans l'attente du courrier de demande de financement pour cet équipement. Enfin pour les élections suivantes, le Président

invite ensuite les membres du Conseil à ne plus utiliser les isolements. **Il n'y en effet aucune obligation légale à ce niveau.** Selon le juge, « l'absence d'un tel matériel n'est pas, par elle-même, de nature à vicier la régularité du scrutin » (CE, 10 janvier 1990, Elections de Calleville, n°108849°). Aussi pour un gain de temps et éviter les déplacements inutiles en période de crise sanitaire, une urne sera présentée aux élus.

Dans ce cadre, sous sa présidence, il a été procédé ensuite, dans ces formes, à l'élection des Vice-présidents et des membres du bureau.

2. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT (E)S

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5211-10 et L 5211-12 ;
 - Vu l'arrêté préfectoral n°41-2016-12-19-004, en date du 19 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes Val de Cher-Controis et Cher à la Loire ;
 - **Considérant** qu'en application des articles L. 2122-1, L. 2122-2 et L.5211-10 du CGCT, la Communauté doit disposer au minimum d'un(e) Vice-président(e) et au maximum d'un nombre de Vice-président(e)s correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil communautaire ;
- Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents, décide de fixer à 11 (onze) le nombre de Vice-président(e)s appelés à siéger au sein du bureau de la Communauté. Il est procédé à l'élection des 10 premiers Vice-Président(e)s, le 11^{ème} Vice-Président(e) sera élu (e) ultérieurement.

Le Conseil procède donc ensuite aux élections des 10 Vice-président(e)s.

3. ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S

➔ 1^{er} VICE-PRESIDENT(E)

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|------------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | PAOLETTI Jacques | 55 | 5 | 8 | 42 | 22 | 42 | PAOLETTI Jacques |

➔ 2^{ème} VICE-PRESIDENT(E)

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|-------------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|-----------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | COCHETON Stella | 55 | 0 | 2 | 53 | 27 | 36 | COCHETON Stella |
| | CHARLUTEAU Daniel | | | | | | 17 | ----- |

➔ 3^{ème} VICE-PRESIDENT(E)

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|------------------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|------------------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | MARINIER Jean-François | 55 | 3 | 9 | 43 | 22 | 43 | MARINIER Jean-François |

➔ 4^{ème} VICE-PRESIDENT(E)

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|----------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|----------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | DELORD Martine | 55 | 2 | 11 | 42 | 22 | 42 | DELORD Martine |

➔ 5^{ème} VICE-PRESIDENT (E)

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|----------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|----------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | SAUX Christian | 55 | 0 | 1 | 54 | 28 | 37 | SAUX Christian |
| | PLAT Françoise | | | | | | 17 | ----- |

Pour motiver sa candidature au 6^{ème} poste de Vice-président(e) déléguée aux Services à la population, Madame GOMES Zita, élue communautaire de la Commune de Saint-Aignan souligne son engagement pour la compétence enfance jeunesse et précise que depuis qu'elle est élue communautaire elle a toujours défendu avec ferveur la politique enfance-jeunesse sur le territoire communautaire et sur la Commune de Saint-Aignan. Elle rappelle qu'elle a voté contre la rémunération des 600 € par mois pour les stagiaires Bafa en contrepartie du travail effectué lors de leur première année de formation. S'adressant au Président, elle indique son regret qu'aucun poste n'ait été prévu pour un élu de la Commune de Saint-Aignan et qu'une partie du territoire est laissé de côté. Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président indique que cela n'a jamais été son intention mais qu'il souhaite avoir une équipe soudée à ses côtés. La candidate, Madame OLIVIER Christine fait part quant à elle de son expérience passée de Vice-présidente au sein de l'ex-Communauté de Communes du Cher à la Loire, mais également en qualité de représentante de ladite Communauté au sein du bureau de la mission locale du Blaisois et de son expérience professionnelle. En effet, ayant travaillé à la CAF de Loir-et-Cher, elle fait part de sa riche expérience au niveau de la politique sociale et de l'enfance jeunesse. Elle indique avoir donc la compétence pour occuper ce poste de 6^{ème} Vice-présidente déléguée aux Services à la population.

➡ **6ème VICE-PRESIDENT(E)**

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|-------------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|--------------------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | OLIVIER Christine | 55 | 0 | 0 | 55 | 28 | 33 | OLIVIER Christine |
| | GOMES Zita | | | | | | 22 | ----- |

➡ **7ème VICE-PRESIDENT (E)**

Monsieur CARNAT Eric, maire et élu communautaire de la Commune de Saint-Aignan se porte candidat au poste de 7ème Vice-président délégué aux Gens du voyage & OPAH en indiquant que s'il est élu, il souhaite effectuer un vrai travail de fonds indispensable pour trouver des solutions adaptées et répondre au mieux à la problématique de l'implantation des gens du voyage sur le territoire communautaire. Monsieur Alain GOUTX, élu et maire de la Commune de POUILLE, ex-Vice-président à cette délégation rappelle que ce dossier est complexe et que les prochaines orientations prises seront guidées par le nouveau schéma départemental de l'Habitat des Gens du voyage. En attendant l'implantation d'une aire de grand passage sur le territoire communautaire, les Communes concernées tentent de trouver des solutions alternatives. Selon, Monsieur Eric CARNAT, élu et maire de la Commune de Saint-Aignan, la Commune acceptant cette implantation devra percevoir un dédommagement.

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|-------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|--------------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | GOUTX Alain | 55 | 0 | 0 | 55 | 28 | 34 | GOUTX Alain |
| | CARNAT Eric | | | | | | 21 | ---- |

Jean-Luc BRAULT, le Président, tient à féliciter Monsieur Alain GOUTX

➡ **8ème VICE-PRESIDENT (E)**

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|--------------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|----------------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | MICHOT Karine | 55 | 2 | 11 | 42 | 22 | 41 | MICHOT Karine |
| | ROSET Jean-Jacques | | | | | | 1 | ---- |

Monsieur ROSET Jean-Jacques n'a pas posé sa candidature mais a obtenu une voix

➡ **9ème VICE-PRESIDENT (E)**

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|--------------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|---------------------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | ROSET Jean-Jacques | 55 | 1 | 16 | 38 | 20 | 37 | ROSET Jean-Jacques |
| | SARTORI Philippe | | | | | | 1 | ---- |

Monsieur SARTORI Philippe n'a pas posé sa candidature mais a obtenu une voix

➡ **10ème VICE-PRESIDENT(E)**

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|-------------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|------------------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | ROUSSEAU Carole | 55 | 0 | 1 | 54 | 28 | 36 | ROUSSEAU Carole |
| | GOSSEAUME Thierry | | | | | | 18 | ---- |

Ces Vice-président(e)s ont été immédiatement installés comme suit :

1. Vice-présidence Finances / Prospective / Moyens généraux / Santé : **Monsieur Jacques PAOLETTI**, maire de Saint-Georges-sur-Cher
2. Vice-présidence Tourisme : **Madame Stella COCHETON**, maire de Selles-sur-Cher
3. Vice-présidence Développement durable : **Monsieur Jean-François MARINIER**, maire de Monthou-sur-Cher
4. Vice-présidence Ressources humaines & logement social : **Madame Martine DELORD**, élue au Controis-en-Sologne
5. Vice-présidence culture et vie associative : **Monsieur Christian SAUX**, maire de la Commune de Châteaueux
6. Vice-présidence Services à la population : **Madame Christine OLIVIER**, adjointe à la Commune de Pontlevoy
7. Vice-présidence Gens du voyage & OPAH : **Monsieur Alain GOUTX**, maire de la Commune de Pouillé
8. Vice-présidence Aménagement du Territoire et développement numérique : **Madame Karine MICHOT**, élue au Controis-en-Sologne, maire déléguée de Feings
9. Vice-présidence Infrastructures : **Monsieur Jean-Jacques ROSET**, élu à la Commune de Noyers-sur-Cher
10. Vice-présidence Agriculture et Patrimoine naturel : **Madame Carole ROUSSEAU**, maire de Meusnes

Monsieur le Président rappelle qu'il sera procédé ultérieurement à l'élection du poste de 11ème poste de Vice-président car une réflexion doit être engagée sur les attributions dédiées à ce poste. Ce 11^{ème} Vice-Président sera

notamment en charge du suivi du projet « Cœur de France à vélo » et ce, en lien avec le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. Il conclut en précisant qu'il souhaite que ce poste vacant soit occupé par un maire de la Vallée du Cher.

11. DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEMENTAIRES DU BUREAU

Le Président indique à l'Assemblée que l'article L 5211-10 alinéa 1er du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que «le Bureau d'un établissement public de coopération intercommunale est composé d'un Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres Pour une meilleure représentativité du territoire, le Président propose au Conseil d'élargir le bureau en fixant le nombre de membres à 9 portant ainsi la composition du bureau à un total de 20 membres. Le Conseil, à **la majorité (Pour : 55, contre :1)**, décide de fixer le nombre de membres de bureau à 9 (neuf) appelés à siéger au sein du Bureau de la Communauté.

Monsieur Eric CARNAT, élu communautaire et maire de la Commune de Saint-Aignan demande une suspension de séance en demandant des précisions au Président sur le déroulement de l'élection de ces membres. Après lui avoir apporté ces précisions, Monsieur Jean-Luc BRAULT propose les candidats suivants :

- Monsieur Bernard BIETTE, maire de Soings-en-Sologne
- Monsieur Eric MARTELLIERE, élu au Controis-en-Sologne, maire délégué de Fougères-sur-Bièvre
- Monsieur Olivier RACAULT, élu de Faverolles-sur-Cher
- Monsieur Eric LACROIX, élu de Vallières-les-Grandes,
- Monsieur Alain POMA, maire de Châtillon-sur-Cher
- Monsieur Bernard CORNEVIN, élu au Controis-en-Sologne
- Monsieur Jean-Pierre EPIAIS, maire de Couffy
- Monsieur Pierre LANGLAIS, élu communautaire de Montrichard-Val de Cher et Maire délégué de la commune historique de Montrichard

Il précise qu'une réflexion est engagée pour confier des délégations à certains membres supplémentaires du bureau et ce au regard des besoins liés au fonctionnement de la Communauté. Ainsi, il est par exemple envisagé d'attribuer au vu de son expérience professionnelle, une délégation pour les équipements sportifs et en particulier pour les le suivi des centres aquatiques communautaires à Monsieur Bernard CORNEVIN si celui-ci est élu. Dans le cadre de l'élection de ces membres supplémentaires au bureau communautaire, deux autres candidatures sont déposées. Il s'agit de Madame GOMES Zita pour la Commune de Saint-Aignan, et de Monsieur LANGLAIS Pierre pour la Commune de Montrichard Val de Cher. Monsieur HENAULT Damien, maire et élu communautaire de la Commune de Montrichard Val de Cher, remercie le Président pour ce lot de consolation et souligne qu'il aurait été opportun que celui-ci prenne contact avec sa Commune mais également avec la Commune de Saint-Aignan afin de trouver au préalable un terrain d'entente, afin que la Vallée du Cher soit correctement représentée au sein de cette nouvelle gouvernance. Monsieur le Président précise à Monsieur HENAULT Damien qu'il pouvait lui-même engager cette démarche en souligne que pour ce qui le concerne de nombreuses démarches avaient été entreprises en ce sens. Puis il réitère son souhait de voir le poste de 11^{ème} de Vice-président ouvert à un élu de la Vallée du Cher. Monsieur HENAULT Damien conclut en indiquant son regret de voir cette mandature débiter de cette manière. Le Conseil procède ensuite aux élections.

12. ELECTION DES MEMBRES SUPPLEMENTAIRES DU BUREAU

⇒ 1^{er} MEMBRE DU BUREAU

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|----------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|----------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | BIETTE Bernard | 55 | 1 | 12 | 42 | 22 | 42 | BIETTE Bernard |

⇒ 2^{ème} MEMBRE DU BUREAU

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|------------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | MARTELLIERE Eric | 55 | 1 | 12 | 42 | 22 | 42 | MARTELLIERE Eric |

⇒ 3^{ème} MEMBRE DU BUREAU

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|-----------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|-----------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | RACAULT Olivier | 55 | 2 | 10 | 43 | 22 | 43 | RACAULT Olivier |

⇒ 4^{ème} MEMBRE DU BUREAU

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|--------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|--------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | LACROIX Eric | 55 | 1 | 18 | 36 | 19 | 36 | LACROIX Eric |

Avant de débiter l'élection du 5^{ème} membre du bureau, Monsieur BARON Hervé, élu communautaire de la Commune de Le Controis-en-Sologne sollicite une suspension de séance. Il indique qu'il conviendrait que chaque membre du Conseil porte un masque au regard de l'évolution à venir sur ce sujet. Afin de poursuivre le Conseil, Madame TOUCHAIN MALTETE Gaëtane, DGS de la Communauté de Communes distribue des masques neufs aux élus qui n'en ont pas et tient à souligner que la mention « port du masque obligatoire » figurée sur la convocation pour ce

Conseil communautaire et énumère par ailleurs toutes les mesures prises par l'administration communautaire pour veiller à la sécurité de chacun : mise à disposition d'une solution hydroalcoolique, l'espacement de 1.5 mètre entre chaque conseiller communautaire, l'espacement des allées, la limitation du nombre de personne dans le public, la désinfection de l'urne.

➔ **5^{ème} MEMBRE DU BUREAU**

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|-------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | POMA Alain | 55 | 1 | 12 | 42 | 22 | 42 | POMA Alain |

➔ **6^{ème} MEMBRE DU BUREAU**

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|------------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | CORNEVIN Bernard | 55 | 1 | 16 | 38 | 20 | 38 | CORNEVIN Bernard |

➔ **7^{ème} MEMBRE DU BUREAU**

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|--------------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|--------------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | EPIAIS Jean-Pierre | 55 | 1 | 17 | 37 | 19 | 37 | EPIAIS Jean-Pierre |

➔ **8^{ème} MEMBRE DU BUREAU**

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|-------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | GOMES Zita | 55 | 8 | 17 | 30 | 16 | 29 | GOMES Zita |
| | CARNAT Eric | | | | | | 1 | |

➔ **9^{ème} MEMBRE DU BUREAU**

| 1 ^{er} Tour de scrutin | Candidat(s) | Nombre de | | | Suffrages exprimés | Majorité absolue | Nombre de voix | Elu (e) |
|---------------------------------------|------------------|-----------|------|-------|-----------------------|---------------------|-------------------|-----------------|
| | | Votants | Nuls | Blanc | | | | |
| | LANGLAIS Pierre | 55 | 7 | 18 | 30 | 16 | 29 | LANGLAIS Pierre |
| | SARTORI Philippe | | | | | | 1 | |

Monsieur CARNAT Eric et Monsieur SARTORI Philippe n'ont pas déclaré leur candidature pour le 8^{ème} et 9^{ème} poste de membre du bureau mais ont obtenu une voix.

Sont élus membres du bureau :

1. **Monsieur Bernard BIETTE**, maire de la Commune de Soings-en-Sologne
2. **Monsieur Eric MARTELLIERE**, élu au Controis-en-Sologne, maire délégué de la Commune historique de Fougères-sur-Bièvre
3. **Monsieur Olivier RACAULT**, élu de la Commune de Faverolles-sur-Cher
4. **Monsieur Eric LACROIX**, maire de la Commune de Vallières-les-Grandes,
5. **Monsieur Alain POMA**, maire de la Commune de Châtillon-sur-Cher
6. **Monsieur Bernard CORNEVIN**, élu au Controis-en-Sologne. Il se verra attribué une délégation pour le suivi des équipements sportifs et notamment des centres aquatiques
7. **Monsieur Jean-Pierre EPIAIS**, maire de la Commune de Couffy
8. **Madame Zita GOMES**, adjointe de la Commune de Saint-Aignan
9. **Monsieur Pierre LANGLAIS**, élu à Montrichard Val de Cher, Maire délégué de la commune historique de Montrichard

Après la proclamation de l'élection des membres du bureau, Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président donne lecture de la Charte de l'élu local en application de l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 - art. 2. Les élus locaux sont les membres des Conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local comme suit :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

13. DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE

- **Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles de ses articles L. 5211-1 et suivants, notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10, et l'article L.2122-22,
- **Vu** les statuts de la Communauté de communes n°41-2016-12-19-004 en date du 19 décembre 2016, modifiés par arrêté n°41-2017-11-17-008 en date du 17 novembre 2017, N°41-2017-12-2-019 en date du 29 décembre 2017 et n°41-2017-07-17-007 du 17 juillet 2018,
- **Considérant** que le Conseil Communautaire peut déléguer certaines de ses attributions au Président de la Communauté de communes, en dehors de celles énoncées à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil communautaire, à la majorité (Pour : 54, Abstention : 1) procède à la délégation au Président de la Communauté de ses attributions suivantes :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget
2. De conclure et de réviser les baux et contrats de location des biens immobiliers pour une durée n'excédant pas neuf années. ;
3. De conclure et de réviser les conventions de mise à disposition des équipements publics ;
4. De souscrire et résilier des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
5. De créer et de clôturer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
6. D'intenter au nom de la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis toutes les actions en justice et de défendre les intérêts de la Communauté Val-de-Cher-Controis dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix ;
7. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
8. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules communautaires dans la limite de 10.000 € ;
9. De déposer et signer toutes demandes et tous types d'acte d'urbanisme effectués au titre de la Communauté Val de Cher-Controis et de signer toutes conventions relatives au fonctionnement du service commun d'urbanisme ;
10. De prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention conclue sans effet financier pour la Communauté ;
11. D'approuver tous avenants aux conventions ayant pour objet de prendre en compte une modification contractuelle n'ayant pas d'effet financier pour la Communauté.

Le Président rendra compte à chacune des réunions de l'organe délibérant des décisions/actes qu'il aura prises en application de cette délégation de pouvoir.

AFFAIRES DIVERSES

- La prochaine séance de Conseil communautaire aura lieu le mercredi 29 juillet 2020 à 13 h 30 au gymnase Marcel CERDAN. La création et la composition des commissions thématiques permanentes seront notamment portées à l'ordre du jour. Le Conseil communautaire ayant à l'unanimité émis un avis favorable pour que ces Commissions soient ouvertes aux Conseillers municipaux, la liste de celles-ci seront adressées très prochainement à l'ensemble des mairies des Communes membres. Au cours de cette séance communautaire, il sera également procédé à la désignation des délégués communautaires dans les divers organismes. Au regard d'un calendrier contraint, d'autres sujets pourront être inscrits à cet ordre du jour en cours d'élaboration.
- **Les séances communautaires suivantes seront en règle générale fixées le lundi à 18 h 30.** Après avoir demandé l'avis de l'Assemblée, le Président fixe la première conférence des maires **le lundi 19 octobre 2020 à 18 h 30 à la salle des fêtes** de la Commune de Saint-Georges-sur-Cher.

La séance est levée à 17 heures 50
 Le Controis-en-Sologne, le 16 juillet 2020
 Le Président
 Jean- Luc BRAULT

